

# Grippe aviaire : Comment la gérer en tant que journaliste

H5N1-virus

Le commissariat interministériel Influenza reçoit régulièrement des questions de journalistes voyageant à destination de zones touchées et ne sachant pas très bien comment se protéger contre une éventuelle contamination par le virus de la grippe aviaire.



## ➔ 1. Vaccination

Dans une première phase, nous avons conseillé aux journalistes de se faire vacciner contre la grippe saisonnière. Cette vaccination ne protégera pas le journaliste contre le virus de la grippe aviaire mais veillera à ce que le journaliste ne soit pas contaminé par le virus ordinaire, ce qui diminuerait sa résistance aux autres maladies. Le journaliste pourrait alors faire fonction de « creuset » pour le virus de la grippe aviaire et le virus ordinaire de la grippe hivernale. Un nouveau virus humain pour lequel l'homme n'a développé aucune résistance pourrait ainsi apparaître. Si vous ne vous êtes pas encore fait vacciner contre la grippe hivernale ordinaire, nous vous conseillons alors de prendre contact avec votre médecin du travail ou votre médecin traitant et de vous faire vacciner contre la grippe saisonnière ordinaire.

## ➔ 2. Mesures d'hygiène

Tout comme les autres visiteurs des zones touchées par la grippe aviaire, le journaliste devra respecter un certain nombre de mesures offrant une protection suffisante. Ces mesures ont été établies par le service public fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement et correspondent aux directives de l'Organisation mondiale de la Santé (World Health Organisation WHO).

1. Évitez tout contact avec les volailles.
2. Lavez-vous régulièrement les mains, surtout avant de manger. L'utilisation de solutions antiseptiques et antibactériennes vendues en pharmacie est efficace pour la désinfection des mains.
3. Les volailles bien cuites ne posent aucun problème. La même chose vaut pour les oeufs. Le virus est en effet détruit à une température supérieure à 70°C.

*Ces recommandations se basent sur les connaissances actuelles en virologie et en épidémiologie. Elles seront régulièrement revues et réajustées si nécessaire.*

### 3. Éviter les zones à risque

Le service public fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement conseille aux voyageurs d'éviter tout contact avec tous les oiseaux, en particulier avec les poules, les canards ou les volailles ainsi qu'avec les plumes et déjections d'oiseaux. Nous souhaitons en outre rappeler aux journalistes qu'ils doivent également rester à l'écart des exploitations de volailles, des fermes, des marchés d'animaux et des hôpitaux où des personnes contaminées ont été admises. En négligeant ces mesures, vous mettez en péril votre propre santé et encourez le risque d'importer le virus de la grippe aviaire dans notre pays.

## ➔ 4. L'utilisation d'antiviraux

Nous souhaitons rappeler que l'utilisation sans discernement d'antiviraux peut engendrer un faux sentiment de sécurité et peut contribuer à la résistance du virus de la grippe aux antiviraux.

C'est pourquoi nous répétons notre communication de ne constituer aucun stock d'antiviraux et de ne présenter aucun comportement à risque si vous partez en voyage vers une zone touchée. Respecter les règles d'hygiène et éviter les zones à risque sont vos seules garanties pour ne pas être contaminé par le virus de la grippe aviaire.

## ➔ 5. Restez vigilant

Même à votre retour, il convient de rester vigilant quelque temps encore. En tout cas, il est interdit à toute personne en provenance d'une zone touchée d'emporter ni oiseau vivant ou mort ni denrée alimentaire. De même, il est interdit à cette personne d'entrer en contact avec des volailles durant les 4 jours suivant son retour.

Si durant votre séjour vous avez été en contact avec des volailles et qu'à la semaine de votre retour vous accusez une méforme, vous toussiez, et vous avez de la fièvre, consultez votre médecin traitant. Il est la personne la mieux placée pour vous aider et pour veiller à ce que vous receviez le traitement adéquat.

# Informations correctes et suffisantes

Bien que le virus de la grippe aviaire soit aujourd'hui encore une maladie animale, l'homme ne pouvant la contracter que par les animaux, les évolutions de ces derniers mois et surtout la contamination de l'animal à l'homme ont provoqué une grande inquiétude. La population a besoin d'informations correctes et fiables, c'est pourquoi les différentes autorités belges ont décidé de travailler main dans la main pour une communication uniforme et cohérente en faisant attention aux questions et besoins spécifiques de la population. Si une pandémie de grippe devait se déclarer, la crise serait alors gérée par le centre gouvernemental de coordination et de crise qui, à ce moment, prendrait également la communication en charge et la coordonnerait. Les collaborateurs du commissariat interministériel seront repris dans ce centre. C'est l'approche en vigueur pour toutes les crises belges.

## ➔ 1. Diffusion correcte de l'information

Si le monde était confronté à l'apparition d'un nouveau virus de la grippe, une bonne diffusion de l'information tant à l'adresse des différents groupes cibles qu'à celle du grand public serait primordiale pour gérer au mieux la situation. La presse joue un rôle important en temps de crise en veillant avec nous à ce que tout le monde soit et reste bien informé. C'est pourquoi la presse est un important partenaire pour le commissariat interministériel Influenza et pour le centre gouvernemental de coordination et de crise et qu'elle peut donc compter sur des informations claires et complètes.

## ➔ 2. Contacts avec la presse

Le centre gouvernemental de coordination et de crise peut, en temps de crise, convoquer 3 cellules recevant chacune leurs propres tâches. La cellule de gestion sera responsable de la prise des bonnes décisions. Elle se basera à cet effet sur l'input qu'elle recevra des experts que détachent les différents services publics (cellule d'évaluation). Les décisions seront transmises aux personnes sur le terrain qui doivent les exécuter ainsi qu'aux personnes compétentes pour la communication (cellule d'information). C'est cette cellule qui, lors de la crise, enverra régulièrement des communiqués de presse, organisera des conférences de presse et interviendra en tant que point de contact pour la presse. Si nécessaire, une quatrième cellule peut encore être activée. Elle se consacrerait alors spécifiquement à l'évaluation socio-économique.

## ➔ 3. Modes de communication fixes

Les différents services publics de Belgique ont créé un site commun [www.influenza.be](http://www.influenza.be) ainsi qu'un call center avec un numéro d'appel gratuit : 0800 99 777. Ces deux canaux enverront toujours à la population des informations que nous aurons validées. Vous pouvez donc toujours renvoyer à ces canaux. Les informations qui s'y trouvent ne sont pas uniquement intéressantes pour les citoyens. Des listes de questions détaillées avec réponses sont publiées sur le site web et peuvent constituer d'importantes sources d'informations pour vous aussi. De plus, une page individuelle est prévue pour les professionnels. Là aussi vous pouvez trouver des informations utiles à l'exécution de votre tâche. Les liens que nous mentionnons sont des liens vers les instances officielles fournissant des informations fiables. Nos communiqués de presse seront également disponibles pour tous via ces canaux.

Le manuel pour journalistes établi par l'OMS est disponible en anglais sur le site [www.who.int](http://www.who.int) (partie pour la presse) et en français sur [www.influenza.be](http://www.influenza.be) (partie pour les professionnels)

**0800 99 777**  
**[www.influenza.be](http://www.influenza.be)**



**COMMISSION INTERMINISTÉRIELLE  
INFLUENZA**

Editeur responsable : Piet Vanthemsche  
WTC III, Boulevard Simon Bolivar 30, 1000 Bruxelles  
Date de publication : 1 février 2006